

Santé au Bénin : Des médicaments antipaludiques jugés non conformes

Dans une alerte émise le vendredi 02 décembre 2022, l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP) a ordonné le retrait de lots de spécialités de médicaments antipaludiques dans tous les établissements pharmaceutiques et structures sanitaires au Bénin.



E effet, cette alerte fait suite à une série d'analyse effectuée par l'agence Nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau (ANCQ) et dont les résultats font état de la non-conformité de certains lots de médicaments antipaludiques. Au total neuf (09) médicaments ayant pour principes actifs la quinine sulfatée, la quinine dihydrochloride, la quinine dihydrochlorhydrate et l'Artéméter

« Je voudrais inviter tous les établissements pharmaceutiques et toutes les structures sanitaires **à retirer de leurs stocks, les boîtes des lots susvisés et à les retourner, sans délai, aux sociétés de Grossistes Répartiteurs pour les dispositions qui s'imposent** » a insisté Dr CHABI dans son adresse.

Rappelons que c'est dans le cadre de la surveillance du marché au Bénin que l'Agence béninoise de régulation Pharmaceutique a effectué sur toute l'étendue du territoire national des prélèvements de médicaments antipaludiques dans certaines officines de pharmacie.

Megan Valère SOSSOU

